

Arrêté n°2026196
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
pour l'accès au grade de technicien principal de 1ère classe

Le Maire de CEYRAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération n°D0710A3 du 24/10/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2023435 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 27/06/2023 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. DELAGE Nicolas	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	1	Examen professionnel

<u>Total des agents promouvables : 1</u>	<u>Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1</u>
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0	Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Notifié à l'agent le :
Signature de l'agent :

Fait à CEYRAT, le 05/03/2026
Le Maire, Anne-Marie PICARD



 Pour le Maire
par délégation
M. MARTIN